

Liberté Égalité Fraternité





COMMENT SE FAIRE REMBOURSER?

Pour demander le remboursement du pass Sport édition 2024-2025, votre club doit disposer d'un espace sur lecompteasso.associations.gouv.fr



Si votre club n'a pas créé son espace, une vidéo tutoriel est disponible sur le site pass.sports.gouv.fr rubrique «je suis un club ou une structure sportive». Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est nécessaire.

Dans l'identité de la structure, cocher :





A N'oubliez pas de renseigner toutes les activités du club.



Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que votre RIB à jour.

C'est terminé! Dès le 1er juin jusqu'au 31 décembre 2024, votre club peut saisir les codes individuels pass Sport des nouveaux licenciés sur l'espace compte asso.



Le remboursement sera effectif dans un délai d'un 1 mois après vérification.

PLUS D'INFORMATIONS SUR PASS.SPORTS.GOUV.FR